

PLAN STRATEGIQUE

2016/2017 A 2018/2019

Démarche concernant le Plan stratégique de l'OMD

1. Le présent document a pour objet de présenter le Plan stratégique de l'OMD pour les exercices 2016/2017 à 2018/2019, et de fournir des mises à jour pour tenir compte de l'évolution intervenue dans l'Environnement douanier.

Rappel

2. Le Plan stratégique de l'OMD est un instrument politique complet de haut niveau qui guide les programmes, projets et autres initiatives mis en œuvre par le Secrétariat de l'OMD. Le Plan stratégique est élaboré dans le cadre d'un processus en plusieurs phases incluant des consultations avec les Membres, les Régions et tous les organes clés de l'OMD en matière de gouvernance.
3. Le Plan stratégique de l'OMD a vocation à être un document dynamique et, ces dernières années, il a évolué et progressé, avec la mise en œuvre d'importantes modifications.
4. Le Plan stratégique se divise en deux parties, une partie stratégique et une partie opérationnelle, afin d'établir une meilleure distinction entre le document stratégique de haut niveau et les activités tactiques indispensables pour atteindre ces objectifs stratégiques.
5. Ce nouveau cycle commence par la présentation d'un aperçu du Plan stratégique au Comité financier afin d'analyser les paramètres financiers dans le cadre desquels l'OMD pourrait être appelée à travailler au cours de la durée du Plan. Ensuite, un premier avant-projet complet du Plan stratégique est présenté à la Commission de politique générale en décembre. La contribution en retour de la Commission de politique générale est ensuite incorporée dans le document par les cadres supérieurs de l'OMD au cours de la session de planification stratégique qui se déroule à l'extérieur en janvier. Puis le Plan stratégique est examiné par le Comité d'audit afin d'en assurer l'alignement sur la réalisation des objectifs de l'Organisation et de garantir le caractère approprié des indicateurs de performance proposés pour le Plan opérationnel. Après le Comité d'audit, le Plan stratégique est présenté au Comité financier qui examine les répercussions financières du Plan. Enfin, ce dernier est présenté à la Commission de politique générale et au Conseil pour adoption pour un nouveau cycle triennal.

Teneur

6. Le Plan stratégique de l'OMD comprend les Déclarations fondamentales de l'OMD, les Objectifs et Activités stratégiques de l'Organisation, et les liens vers les éléments constitutifs de la D 21. La Définition de la Mission de l'OMD décrit la vocation générale de l'Organisation (Pourquoi nous existons). La Définition de la Vision d'avenir et la D 21 (La douane au 21^{ème} siècle) évoquent les perspectives à long terme de l'OMD et de ses Membres (Où nous allons). Les Valeurs représentent les priorités essentielles de la culture de l'Organisation (Ce en quoi nous croyons).
7. Le Plan stratégique comprend également un récapitulatif de l'Etude de l'environnement douanier, élaborée par l'Unité de Recherche et de Communication, concernant les conditions réelles dans lesquelles travaille la douane, les principales tendances à l'échelon mondial et leur incidence éventuelle sur les administrations des douanes. L'Etude complète pour 2016 est disponible sur le site Web des Membres; elle est mise à jour chaque année.

8. Ces Déclarations fondamentales et cette Etude de l'environnement douanier constituent le cadre dans lequel s'inscrivent les Objectifs et les Activités stratégiques qui sont définis dans le Plan stratégique.
9. L'Annexe du Plan stratégique contient le Plan opérationnel annuel qui définit les activités tactiques de l'Organisation.
10. Les Indicateurs de performance sont examinés et suivis afin de s'assurer de leur pertinence, et présentés et approuvés par le Comité d'audit en février. Le Secrétaire général fait rapport sur ces Indicateurs de performance deux fois par an lors des sessions de la Commission de politique générale et une fois par an lors des sessions du Conseil.
11. Les informations concernant les coûts comprennent le financement à partir du budget de l'OMD, les contributions volontaires et le recours aux Attachés techniques, conformément à la méthodologie approuvée par le Comité financier en 2012, et elles sont présentées pour examen au Comité financier lors de sa session de printemps.
12. Le principal changement proposé dans cette nouvelle version du Plan stratégique est l'inclusion au niveau des Objectifs stratégiques (Objectif stratégique 5) du sujet d'actualité important de la Douane numérique et du rôle moteur qu'elle joue, en particulier à l'appui de la gestion coordonnée des frontières et de l'échange d'informations. Il s'agit, par ailleurs, d'introduire de nouvelles Activités stratégiques 5.1, 5.3 et 5.4 afin de sous-tendre cet Objectif. Un autre changement important est l'amendement de l'Objectif stratégique 3 afin de refléter le contenu de la Résolution de Punta Cana, qui met en exergue le rôle de la douane dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme. Enfin, une nouvelle Valeur de l'OMD a également été ajoutée afin de préciser l'engagement pris par l'OMD de garantir participation, diversité, et traitement et opportunités équitables à tous.

o

o o

ETUDE DE L'ENVIRONNEMENT DOUANIER DE L'OMD

RESUME ANALYTIQUE

L'Etude de l'environnement douanier de l'OMD couvre des sujets de nature économique, politique, sociale, environnementale et administrative qui ont directement ou indirectement trait à la douane. L'Etude a pour objectif de tenir les Membres de l'OMD et les parties prenantes concernées informés des thématiques pertinentes concernant la douane mais également d'apporter des informations de référence aux fins de l'élaboration du Plan stratégique de l'OMD. Les évolutions les plus importantes sont :

Les indicateurs macroéconomiques

- La croissance du volume du commerce mondial des marchandises a ralenti ces dernières années et cette tendance devrait se poursuivre. Certains économistes mentionnent le rôle des facteurs structurels dans le ralentissement de la croissance des échanges internationaux et décrivent donc cette tendance par l'expression « peak trade ».
- L'économie des Etats-Unis a continué de se renforcer. La déflation demeure une préoccupation majeure, particulièrement en Europe. La Chine importe moins de marchandises, ce qui a notamment une incidence pour les économies axées sur l'exportation de marchandises.

Les accords commerciaux

- Un nombre accru de membres de l'OMC ont formellement accepté l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). Une fois que deux-tiers des membres de l'OMC (soit 108) auront formellement accepté l'AFE, ce dernier entrera en vigueur. Dans son analyse, l'OCDE argumente que les améliorations dans le domaine des formalités (par exemple, la simplification des documents commerciaux, l'uniformisation des régimes douaniers et l'informatisation des procédures aux frontières) réduiront fortement les coûts liés au commerce. La mise en œuvre de l'AFE prendra certainement plusieurs années dans les pays en développement mais le processus aura, sans doute, une incidence positive sur le financement que les donateurs seront prêts à débloquer en faveur de la modernisation et de la réforme douanières.
- 109 accords commerciaux ont été conclus pour la période 2010-2014.
- Le projet d'accord du Partenariat transpacifique fait l'objet d'un examen par les gouvernements des pays signataires.

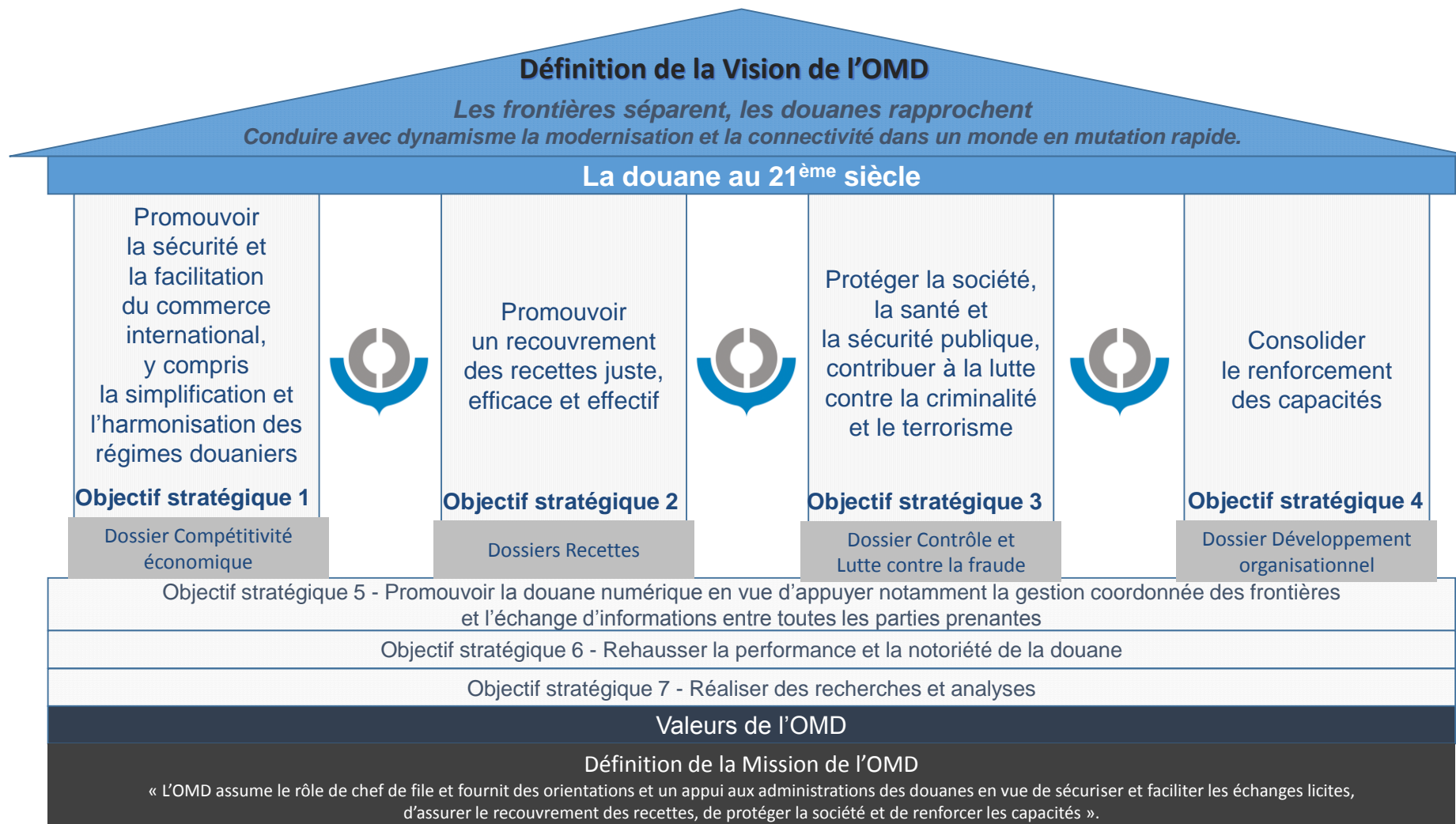
La structure administrative de la douane

- Le nombre d'Autorités fiscales a légèrement augmenté et est passé de 43 en 2013 à 51 en 2015.

Les influences de nature politique, sociale et environnementale

- Le recours à la technologie de l'information et de la communication ou « la douane numérique » continue de gagner du terrain dans l'environnement de travail douanier. De l'utilisation de la TIC dans la bureautique et d'Internet pour la publication et la diffusion d'informations, au recours à des systèmes de dédouanement automatisés aux fins des déclarations en douane, de la gestion des risques, de la validation et du traitement des informations jusqu'aux procédures d'approbation finale, la TIC a transformé la façon dont les douanes et les gouvernements fonctionnent. Eu égard à cette réalité, le Secrétaire général de l'OMD a choisi la « Douane numérique » comme thème de l'OMD pour l'année 2016. L'initiative de la douane numérique vise à remplacer les procédures douanières basées sur les documents papier par des opérations électroniques, afin de créer un environnement douanier plus efficace et moderne en phase avec les évolutions au niveau mondial.
- Les Nations Unies ont adopté 17 objectifs de développement durable (ODD) en septembre 2015 pour remplacer les 8 objectifs du Millénaire pour le développement, et des indicateurs de performance sont en cours d'élaboration pour mesurer la mise en œuvre de ces ODD.
- Les problèmes liés à la sécurité ont gagné en intensité dans le monde. L'OMD a adopté la Résolution de Punta Cana afin de mettre l'accent sur le rôle de la douane en matière de sécurité et a lancé son Programme sur la sécurité, qui couvre des domaines spécifiques liés aux problématiques sécuritaires. Plusieurs gouvernements recueillent dorénavant davantage de données à des fins sécuritaires, par exemple en exigeant des compagnies aériennes qu'elles leur communiquent les données des RPCV et des PNR. La question de savoir comment concilier les exigences en matière de données aux fins de la sécurité et la protection de la vie privée fait encore et toujours l'objet de toutes les discussions. Concernant le fret aérien, l'OMD a récemment mis sur pied un système de ciblage du fret (Cargo Targeting System - CTS) pour le mode aérien, qui permettra de procéder à des activités d'évaluation des risques et de ciblage pour le fret à l'importation, à l'exportation et en transit. Un Programme de contrôle des conteneurs (PCC) pour le mode aérien a également été créé en coopération avec l'ONUDC pour les travaux de profilage des risques concernant le fret aérien et des projets pilotes sont en cours.
- Les conflits, tels que la guerre civile en Afghanistan, en Irak, en Libye et en Syrie, ont créé un immense mouvement de réfugiés, notamment aux frontières de l'Europe.
- La croissance rapide du trafic illégitime d'objets culturels, en particulier dans les zones de conflit, et la participation des groupes criminels organisés à ce type d'activités suscitent l'intérêt croissant de nombreuses instances internationales, les amenant à examiner la question de façon plus spécifique; c'est le cas notamment des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions (la 2199 et la 2253) qui sont directement liées au problème du trafic des objets culturels.
- Plusieurs pays des Amériques ont assoupli leur législation en matière de drogue, en légalisant la marijuana à des fins récréatives et médicinales. D'autres pays, en Asie par exemple, ont récemment exécuté des personnes condamnées pour contrebande de stupéfiants de faible ampleur.

- Le commerce électronique transfrontalier progresse à un rythme soutenu dans le monde entier en raison des progrès de la technologie de l'Internet, du développement économique dans les pays en développement, de l'expansion des services de messageries et de la mobilité de la main-d'œuvre.
- De nombreuses espèces menacées d'extinction, telles que les éléphants, les rhinocéros, les tigres et les jaguars, risquent de s'éteindre dans un proche avenir en raison du braconnage et du commerce illégal d'espèces sauvages.
- Les administrations des douanes et d'autres services fiscaux ont continué de percevoir chaque année plusieurs milliards de dollars de taxes sur les produits du tabac, afin de contribuer aux objectifs fiscaux et de santé publique.
- Les catastrophes naturelles, y compris les événements climatiques extrêmes dus au changement climatique provoqué par l'homme requièrent de plus en plus de la douane qu'elle consacre son attention au dédouanement et à la mainlevée des envois de secours.
- L'OMD a présenté un document stratégique sur les mesures de lutte contre la corruption au Groupe de travail du G20 chargé de la lutte contre la corruption.
- La société exige une transparence accrue du secteur public, notamment dans les domaines de la fiscalité et du commerce. A cet égard, les responsables du G20 sont convenus de soutenir pleinement l'Initiative de l'OCDE sur l'érosion de la base fiscale et le transfert de bénéfices (BEPS) qui vise à faire face à l'évasion fiscale stratégique, et ils ont notamment approuvé une nouvelle norme unique mondiale, élaborée par l'OCDE, concernant l'échange automatique d'informations, pour que soit connue la base fiscale qui demeure cachée dans les paradis fiscaux.



Définition de la Mission de l'OMD

« L'OMD assume le rôle de chef de file et fournit des orientations et un appui aux administrations des douanes en vue de sécuriser et faciliter les échanges licites, d'assurer le recouvrement des recettes, de protéger la société et de renforcer les capacités ».

Définition de la Vision d'avenir de l'OMD

Les frontières séparent, les douanes rapprochent

Conduire avec dynamisme la modernisation et la connectivité dans un monde en mutation rapide.

Valeurs de l'OMD

Nous sommes une organisation reposant sur les connaissances et tournée vers l'action.

Nous croyons en des procédures de gouvernance transparentes, honnêtes et contrôlables.

Nous sommes à l'écoute de nos Membres, des parties prenantes du secteur privé et de la société.

Nous faisons fond sur la technologie et l'innovation.

Nous croyons en la participation, la diversité et le traitement et les opportunités équitables pour tous.

PARTIE I - OBJECTIFS ET ACTIVITES STRATEGIQUES

Objectif stratégique 1 - Promouvoir la sécurité et la facilitation du commerce international, y compris la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers = Dossier sur la compétitivité économique



L'OMD œuvre de concert avec ses Membres pour assurer la croissance en assurant et en promouvant la compétitivité économique. La sécurité et la facilitation des échanges constituent l'un des facteurs clés du développement économique des nations et sont étroitement liées aux programmes nationaux en matière de bien-être social, de réduction de la pauvreté et de développement économique des pays et de leurs citoyens. De même, l'OMD constitue un forum aux fins de la mise au point d'instruments et d'outils visant à simplifier et à harmoniser les régimes douaniers et elle continuera à travailler avec ses Membres pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de facilitation et de sécurité des échanges.

Activité stratégique :

1.1. Elaborer, gérer et promouvoir les conventions, directives, normes et outils concernant la sécurité et la facilitation des échanges

L'OMD continuera à œuvrer à la mise au point de normes internationales aux fins des régimes douaniers. Elle promeut également la Convention de Kyoto révisée. L'OMD gérera, développera et promouvra le Dossier Compétitivité économique, y compris le Cadre de normes SAFE, l'Etude sur le temps nécessaire à la mainlevée et d'autres instruments et outils visant à assurer la sécurité et la facilitation des échanges.

Éléments constitutifs de la D 21 liés :


- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Une gestion des risques reposant sur le renseignement. La mise en œuvre de méthodes de travail, de procédures et de techniques modernes. |
|--|

Activité stratégique :

1.2. Appuyer la mise en œuvre effective des dispositions de l'AFE de l'OMC à travers le recours aux instruments, aux outils et à l'assistance de l'OMD

L'OMD continuera à œuvrer pour assurer une mise en œuvre cohérente et effective de l'AFE. L'OMD et ses Membres ont mis au point, et continuent à mettre au point, des instruments et outils permettant de libérer le potentiel significatif de la facilitation des échanges et d'aider les Membres à mettre l'AFE en œuvre.

Élément constitutif de la D 21 lié :


- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> L'AFE est lié à l'ensemble des éléments constitutifs de la D 21. |
|--|

Activité stratégique :

1.3. Promouvoir la coopération avec les autres autorités frontalières en vue d'améliorer l'efficacité et la productivité aux frontières

L'OMD promouvra la coopération entre autorités frontalières afin de permettre aux gouvernements de réduire le coût de leurs activités de contrôles à la frontière tout en débouchant en même temps sur une efficacité et une productivité plus grandes, quand elles font face à un flux croissant de marchandises et de voyageurs, contribuant ainsi à la compétitivité économique d'une nation en assurant une meilleure facilitation des échanges de marchandises et des déplacements des personnes.

Élément constitutif de la D 21 lié :


 Gestion coordonnée des frontières.

Activité stratégique :

1.4. Intensifier le partenariat avec le secteur privé

La promotion des partenariats douane-entreprises a toujours occupé une place importante dans les activités de l'OMD. L'OMD entretient des partenariats étroits avec un grand nombre d'organisations du secteur privé. Dans de nombreux cas, ces partenariats sont officialisés dans un Protocole d'accord.

Élément constitutif de la D 21 lié :

 Le partenariat douane-entreprises.

Objectif stratégique 2 - Promouvoir un recouvrement des recettes juste, efficace et effectif = Dossier Recettes


Le recouvrement des recettes reste une priorité majeure pour de nombreuses administrations des douanes en particulier dans les économies où les droits de douane constituent une part importante des recettes de l'Etat. Une administration des douanes moderne se doit d'appliquer les outils et instruments pertinents - mis au point par l'OMD et par d'autres instances internationales - de manière cohérente afin de réaliser un recouvrement des recettes juste, efficace et effectif.

Activité stratégique :

2.1. Mettre au point, gérer et promouvoir les normes, directives et outils en matière de recouvrement des recettes

L'OMD continuera à mettre au point et à tenir à jour des normes, directives et outils en rapport avec le recouvrement des recettes. L'OMD gèrera et développera le Dossier Recettes et assurera la promotion et la présentation des bonnes pratiques contenues dans ses outils via l'assistance technique et les activités de formation. Cette démarche permettra aux administrations des douanes d'atteindre leurs objectifs stratégiques, à savoir recouvrer toutes les recettes dont elles assument la responsabilité d'une manière juste, efficace et effective.

Elément constitutif de la D 21 lié :


 La mise en œuvre de méthodes de travail, de procédures et de techniques modernes.

Activité stratégique :

2.2. Gérer et promouvoir l'interprétation et l'application uniformes des Conventions et Accords en rapport avec le recouvrement des recettes

L'OMD continuera à œuvrer pour assurer une application cohérente, correcte et harmonisée de la Convention du SH, de l'Accord de l'OMC sur les règles d'origine et de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane dans les comités techniques et à diffuser les décisions prises par ces derniers. Un renforcement des capacités sera fourni en conséquence. L'OMD continuera également à fournir des avis à ses Membres et aux organisations internationales dans les domaines du classement, de l'origine et de l'évaluation.

Elément constitutif de la D 21 lié :

 La mise en œuvre de méthodes de travail, de procédures et de techniques modernes.

Objectif stratégique 3 - Protéger la société, la santé et la sécurité publique, contribuer à la lutte contre la criminalité et le terrorisme = Dossier Contrôle et Lutte contre la fraude

L'efficacité des mesures douanières de contrôle aux frontières est un facteur déterminant pour s'assurer que les marchandises, personnes et moyens de transport respectent effectivement les législations et réglementations et pour assurer la sûreté et la sécurité des communautés, la compétitivité économique des nations, la croissance du commerce international et le développement du marché mondial.




L'OMD continuera à élaborer et à tenir à jour des normes et directives en rapport avec l'objectif de protéger la société et de contribuer à la lutte contre la criminalité et le terrorisme. L'échange d'informations et de renseignements en matière de lutte contre la fraude douanière constitue la pierre angulaire de la politique de l'OMD en matière de lutte contre la fraude. A cette fin, l'OMD assurera la coordination et la mise en œuvre d'initiatives et d'activités opérationnelles en matière de lutte contre la fraude avec l'aide de parties prenantes clés.

Activité stratégique :

3.1. Mettre au point, gérer et promouvoir des normes, directives et outils pour lutter contre le commerce illicite et contribuer à la lutte contre la criminalité et le terrorisme

L'OMD a mis au point une large palette d'instruments, d'outils et d'orientations en vue d'aider ses Membres à mettre en œuvre des contrôles efficaces et productifs, d'instiller un sentiment de confiance aux investisseurs et aux entreprises à travers des règles et des réglementations transparentes et prévisibles, de protéger la société en contrecarrant et éradiquant le commerce illicite et de contribuer à lutter contre la criminalité et le terrorisme moyennant des procédures de lutte contre la fraude renforcées. L'OMD gèrera, promouvra et développera le Dossier Contrôle et Lutte contre la fraude.

Éléments constitutifs de la D 21 liés :

-  Des technologies et outils performants.
-  Une gestion des risques reposant sur le renseignement.
-  Des pouvoirs habilitants.



Activité stratégique :

3.2. Gérer les moyens aux fins de l'échange d'informations et de renseignements en matière de lutte contre la fraude douanière

L'échange d'informations et de renseignements reste l'un des piliers de la stratégie de lutte contre la fraude de l'OMD. Dans ce cadre, et en coopération avec d'autres organismes de lutte contre la fraude, les Bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR) de l'OMD jouent un rôle primordial.

L'OMD continuera également à promouvoir une coordination renforcée et un échange d'informations plus poussé entre toutes les parties et autorités pertinentes intervenant dans le domaine de la sécurité des frontières.

Éléments constitutifs de la D 21 liés :



-  Une gestion des risques reposant sur le renseignement.
-  La gestion coordonnée des frontières.

Activité stratégique :

3.3. Coordonner et mettre en œuvre des initiatives et des activités opérationnelles en matière de lutte contre la fraude douanière

Afin de contrecarrer la fraude, le commerce illicite, la contrebande et le fléau que représente la criminalité internationale organisée, l'OMD perpétuera la coordination entre les activités et programmes opérationnels des administrations membres, des BRLR et des autres organisations internationales en se focalisant sur les transactions à haut risque aux points de franchissement des frontières internationales.

Éléments constitutifs de la D 21 liés :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Une gestion des risques reposant sur le renseignement. Des pouvoirs habilitants. |
|--|

Objectif stratégique 4 - Consolider le renforcement des capacités = Dossier Développement organisationnel

Des administrations des douanes efficaces et productives sont cruciales pour assurer le développement socioéconomique et la sécurité des Etats. L'OMD, centre mondial d'excellence douanière, joue un rôle de premier plan dans le domaine du développement, de la promotion et du soutien aux fins de la mise en œuvre de normes, procédures et systèmes douaniers modernes et elle s'est positionnée en tant que chef de file mondial dans l'exécution des activités de renforcement des capacités. L'OMD gèrera, promouvra et développera le Dossier Développement organisationnel.

Le développement des outils de renforcement des capacités est lié aux trois piliers mis en évidence par le Comité du Renforcement des capacités, indispensables aux fins d'un développement et d'une modernisation durables : La volonté politique, Le facteur humain et les partenariats.


Activité stratégique :

4.1. Elaborer, mettre en œuvre, gérer et promouvoir des directives et outils sur le renforcement des capacités douanières

L'OMD continuera à fournir un renforcement des capacités aux Membres aux fins de la mise en œuvre des normes contenues dans les instruments de l'OMD, à développer l'assistance concernant les compétences et capacités douanières essentielles et à identifier et publier études de cas, pratiques conseillées et enseignements tirés des activités de renforcement des capacités douanières.

Pour que les administrations des douanes puissent renforcer leurs capacités à travers la réforme et la modernisation, et atteindre ainsi leurs objectifs, l'OMD applique une démarche de développement organisationnel constituée de trois phases, à savoir : diagnostic, planification et mise en œuvre, suivi et évaluation.

Élément constitutif de la D 21 lié :


 Le renforcement des capacités.

Activité stratégique :

4.2. Gérer et promouvoir la coopération avec les parties prenantes

Le Secrétariat de l'OMD continuera à entretenir des rapports de collaboration avec son réseau de donateurs et d'organisations qui soutiennent et financent le développement. Cet objectif sera réalisé en améliorant la coopération et la coordination avec les donateurs, en appuyant la mise au point d'argumentaires et de propositions de projets, en obtenant des financements et en respectant les exigences des gouvernements et des donateurs qui fournissent des financements en matière de réforme et de modernisation.

Élément constitutif de la D 21 lié :



 Le renforcement des capacités.

Activité stratégique :

4.3. *Elaborer, mettre en œuvre, gérer et promouvoir des directives et outils en matière de développement des ressources humaines*

L'importance du développement des ressources humaines aux fins d'une douane moderne est incontestable. Dans un contexte caractérisé par la vitesse du changement, les administrations doivent être en mesure d'attirer, de recruter, de former et de conserver des fonctionnaires et de développer les capacités douanières essentielles ainsi que les nouvelles capacités requises à la suite des programmes de modernisation. Il convient de préserver, par ailleurs, un niveau élevé de professionnalisme et d'éthique.

Éléments constitutifs de la D 21 liés :


-  Une culture de service professionnelle reposant sur les connaissances.
-  Le renforcement des capacités.

Activité stratégique :

4.4. *Elaborer, gérer et promouvoir des outils en matière d'éthique et des projets en rapport avec l'éthique*

L'éthique est un élément crucial pour assurer une application réussie des normes de l'OMD. Sans éthique, la douane ne saurait atteindre les objectifs qui lui ont été assignés. L'OMD a élaboré un certain nombre d'instruments et d'outils qui renforcent l'éthique dans les administrations et elle continuera à travailler à leur développement, gestion et promotion.

Élément constitutif de la D 21 lié :

-  L'éthique.

Objectif stratégique 5 - Promouvoir la douane numérique en vue d'appuyer notamment la gestion coordonnée des frontières et l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes


Les développements technologiques, en particulier la technologie de l'information et de la communication (TIC), constituent un domaine diversifié et transversal. L'OMD doit appliquer une démarche stratégique complète pour aborder ces développements et utiliser la TIC en soutien de la modernisation. La capacité à entreprendre une réforme axée sur la technologie est utile tant pour les Membres de l'OMD dans leur processus de réforme nationaux et régionaux que pour l'OMD dans son ensemble, afin d'identifier les futurs domaines qui devront recevoir un soutien à travers le développement de normes et d'outils liés. L'OMD constitue un forum pour la coopération et la coordination internationales visant à promouvoir une plus grande interconnectivité et une interaction plus harmonieuse, notamment grâce à l'échange d'informations et d'expériences et l'identification de bonnes pratiques, entre les administrations membres, les autres autorités publiques, les organisations internationales, le secteur privé et les autres parties prenantes pertinentes.

Activité stratégique :

5.1. La Douane numérique : Fournir un cadre afin de consolider le développement, la promotion et le déploiement des normes, instruments, outils, directives et systèmes de l'OMD en rapport avec la TI

L'OMD mettra à disposition un cadre homogène, compréhensible et évolutif afin de consolider le développement, la promotion et le déploiement des instruments, outils, directives et systèmes de l'OMD en rapport avec la TI pour rendre possible la mise en œuvre de la TIC à l'appui des activités de la douane, y compris les activités en matière de lutte contre la fraude et de facilitation.

Élément constitutif de la D 21 lié :


 Des technologies et outils performants.

Activité stratégique :

5.2. Mettre en œuvre les Douanes en réseau international (DRI)

L'OMD continuera à appliquer une démarche systématique visant à permettre un échange ininterrompu, en temps réel et sans papier des flux d'information entre les administrations des douanes, afin de relever les défis du 21^{ème} siècle qui requièrent des démarches novatrices en matière de coopération entre les administrations douanières et toutes les parties prenantes pertinentes aux fins de l'application des contrôles douaniers tout en facilitant le commerce légitime.

Élément constitutif de la D 21 lié :



 Des douanes en réseau international.

Activité stratégique :

5.3. Recours à la TI à l'appui de la gestion coordonnée des frontières

L'OMD et ses Membres continueront à promouvoir et à intensifier le recours à la TI en rapport avec la gestion coordonnée des frontières (GCF), y compris les environnements de guichet unique.

Éléments constitutifs de la D 21 liés :


- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Des technologies et outils performants. La gestion coordonnée des frontières. |
|---|

Activité stratégique :

5.4. Elaborer, promouvoir et gérer des instruments et outils de l'OMD qui constituent une base légale pour les réformes axées sur la technologie

L'OMD continuera à élaborer, promouvoir et gérer les instruments et outils qu'elle aura élaborés et qui constituent une base légale solide pour l'interconnectivité.

Élément constitutif de la D 21 lié :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Des pouvoirs habilitants. |
|--|

Objectif stratégique 6 - Rehausser la performance et la notoriété de la douane

L'OMD et la communauté douanière internationale assurent la promotion de leurs intérêts, rôles et contributions stratégiques par le truchement de la coopération, de la communication et du partenariat avec les gouvernements, les autres organisations internationales et régionales, les bailleurs de fonds et le secteur privé.


Activité stratégique :

6.1. Fournir du renforcement des capacités en fonction des besoins des Membres

L'OMD a mobilisé l'ensemble du Secrétariat de l'OMD et les structures régionales pour tendre vers une démarche institutionnelle qui soit réactive, fondée sur les besoins et ciblée sur le renforcement des capacités.

Le Secrétariat de l'OMD gère le Programme Columbus et va étendre davantage le développement et la fourniture du soutien au renforcement des capacités douanières. Il s'agira, notamment, d'améliorer les mécanismes formels et informels aux fins de l'identification des besoins des Membres, de poursuivre le développement des modèles d'exécution, de recourir à de nouveaux arrangements en matière de partenariat et d'accroître l'expertise disponible. L'OMD renforcera également la capacité des structures régionales à gérer le processus d'exécution du renforcement des capacités.

Élément constitutif de la D 21 lié :



 Le renforcement des capacités.

Activité stratégique :

6.2. Promouvoir le rôle de la douane et renforcer sa performance

Afin de renforcer l'image et la notoriété de la douane, l'OMD maintient un dialogue avec les dirigeants politiques et d'autres partenaires stratégiques du commerce international. Un soutien sera apporté en particulier en vue d'aider les administrations à s'assurer l'appui des décideurs politiques.

Éléments constitutifs de la D 21 liés :


 Le renforcement des capacités.
 Le partenariat douane-entreprises.

Activité stratégique :

6.3. Intensifier la communication avec les parties prenantes stratégiques

L'OMD a recours à de multiples plates-formes pour communiquer des informations concernant ses activités et outils à ses partenaires dans le but d'assurer une meilleure compréhension des questions douanières mondiales, d'intensifier la coopération existante et l'échange d'informations et de souligner l'importance de la douane en matière de compétitivité économique nationale et de croissance, ainsi que de contrôle frontalier efficace.

Élément constitutif de la D 21 lié :

 Le partenariat douane-entreprises.


Activité stratégique :

6.4. Promouvoir les activités et outils de l'OMD et renforcer les partenariats avec les organisations internationales et les autres parties prenantes pertinentes

L'OMD entreprend une série d'activités promotionnelles, passant notamment par l'organisation d'événements à haut niveau partout dans le monde, afin de promouvoir ses instruments et outils tout en renforçant l'image et la notoriété de l'OMD parmi tous les acteurs du commerce international.

L'OMD communique et coopère également avec de nombreuses organisations internationales ainsi qu'avec les interlocuteurs stratégiques de la communauté douanière mondiale et coordonne ses activités avec eux.

Élément constitutif de la D 21 lié :


 Le partenariat douane-entreprises.

Activité stratégique :

6.5. Assurer une gestion saine du Secrétariat de l'OMD

Le Secrétariat de l'OMD observe un niveau élevé de bonne gouvernance et de transparence, allant de pair avec une gestion responsable, efficace et rentable de ses ressources humaines et financières. A titre principal, le Secrétariat de l'OMD élabore le projet de budget annuel pour l'exercice suivant, pour examen et approbation par le Comité financier. De même, un plan d'audit est mis en œuvre tel que convenu par le Comité d'audit.

Élément constitutif de la D 21 lié :

 Une culture de service professionnel reposant sur les connaissances.

Objectif stratégique 7 - Réaliser des recherches et analyses


L'OMD conduit des recherches et analyses concernant un vaste éventail de questions douanières et de questions relatives au commerce international par divers moyens, afin de promouvoir une culture de professionnalisme reposant sur les connaissances, au profit des Membres de l'OMD et des parties prenantes externes.

Activité stratégique :

7.1. Réaliser et diffuser des recherches sur des sujets douaniers et des sujets en rapport avec le commerce international

L'OMD réalise et diffuse des recherches concernant un vaste éventail de questions douanières et de questions relatives au commerce international. Ces recherches se présentent généralement sous la forme de documents publiés sur le site Web de l'OMD et dans des publications externes et font l'objet d'exposés lors de réunions des Comités de l'OMD ou lors de conférences de recherche.

Élément constitutif de la D 21 lié :


 Une culture de service professionnel reposant sur les connaissances.
--

Activité stratégique :

7.2. Intensifier, en matière de recherches, le partenariat de l'OMD avec les milieux universitaires et les praticiens

L'OMD cherche à renforcer ses partenariats avec les milieux universitaires et les praticiens. A cette fin, elle organise des conférences de recherche, telle que la Conférence annuelle PICARD et établit également des réseaux.

Élément constitutif de la D 21 lié :

 Une culture de service professionnel reposant sur les connaissances.
--
